## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT D'AIX MARSEILLE UNIVERSITE

## LE MINISTERE DES ARMEES - LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. BLOCH (Gilles) ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2018-22 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1261 et nommant Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

## Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1261 intitulée « Membranes et Cibles Thérapeutiques - MCT » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Monsieur Jean-Michel BOLLA est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Gilles Bloch

LE PRESIDENT D'AIX MARSEILLE UNIVERSITE
LE MINISTERE DES ARMEES - LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES
ARMEES

Décision portant prolongation d'une unité mixte de recherche